

Année : 2017

Document disponible sur le site internet de la Ville de Vienne

1ère DEMANDE

RENOUVELLEMENT

Identification de l'Association

Nom de l'association : _____

Sigle usuel : _____

Association déclarée loi 1901

Déclarée utilité publique

Club de compétition

Club de loisir

Date de création de l'association : _____

Adresse du siège social : _____

Code Postal / Commune : _____

N° de téléphone de l'association : _____

Adresse mail de l'association : _____

Nom et adresse du correspondant (pour tout contact administratif entre la Ville et le Club)

Adresse e-mail : _____

N° de téléphone du correspondant : _____

Horaires de permanences : _____

Situation juridique

Association déclarée à la Préfecture du département de : _____

Le : _____

Sous le numéro : _____

Publication au J.O. le : _____

Agréée ou affiliée à une fédération OUI NON

Si oui, laquelle : _____

Date de la dernière modification statutaire : _____

Questionnaire pour le calcul de la subvention

ASSOCIATIONS SPORTIVES DE COMPÉTITION ET DE LOISIR

Licenciés

ÂGE	NOMBRE DE POINTS	NOMBRE DE LICENCIÉS	TOTAL DES POINTS
12 ans et moins	10		
13 - 16 ans	8		
17 - 19 ans	6		
20 - 25 ans	4		
26 ans et plus	2		
TOTAUX			

Nombre de compétiteurs par rapport au nombre de licenciés :

Participation aux évènements (O.M.S. et Ville de Vienne)

	OUI	NON
Salon du sport	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Concours de boules	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Trophées des sportifs	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Formation / soirée à thème	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Manifestation O.M.S.	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Assemblée Générale O.M.S.	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Top Magazine	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Soirée des bénévoles	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autres (<input type="text"/>)	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Développement du handisport,

Proposez-vous une activité handisport au sein de votre association oui non

Si oui :

- avez-vous une section spécifique oui Non
- êtes-vous équipé de matériel spécifique oui non
- êtes-vous confronté à des difficultés d'accessibilité oui non

Autres informations utiles sur le sujet :

Renseignements concernant les ressources humaines

Moyens humains de l'association :

Nombre de bénévoles :	
Nombre de volontaires (par exemple en Service civique) :	

Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.

Nombre total de salariés :	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT) (1)	

(1) Les ETPT correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail. Exemple : un salarié en CDI dont la quotité de travail est de 80% sur toute l'année correspond à 0,8 ETPT, un salarié en CDD de 3 mois travaillant à 80% correspond à $0,8 \times 3/12$ soit 0,2 ETPT. Les volontaires ne sont pas pris en compte.

Liste du personnel salarié et coût pour l'association

Fonction	Diplôme	Type d'emploi (Emploi d'avenir/EFUS/PSE/...)	Masse salariale à la charge de l'association (aide déduite)
Total			

Encadrants /Entraîneurs indemnisés: (différent de salariés)

Nombre de personnes par an :	
Nombre d'heures par an : (encadrement sportif uniquement)	

Encadrants /Entraîneurs non indemnisés :

Nombre de personnes par an :	
Nombre d'heures par an (encadrement sportif uniquement)	

Coûts de structure à la charge de l'association

Utilisation de locaux par l'association :

Vous utilisez les infrastructures mises à disposition par une collectivité territoriale

- oui non

• Vous participez financièrement :

- Objet : Montant : €
- Objet : Montant : €
- Objet : Montant : €

• Autre :

Vous êtes locataire

- oui non

- Montant annuel des loyers :
- Cout annuel des fluides : Eau : € Electricité : € Gaz : €
- Taxes liées aux locaux (*montant et objet*) :

• Autre :

Vous êtes propriétaire

- oui non

- Montant de l'investissement :
- Montant annuel de remboursement des crédits :
- Cout annuel des fluides : Eau : € Electricité : € Gaz : €
- Taxes liées aux locaux (*montant et objet*) :

• Autre :

Participation du club à une phase finale de championnat

L'attribution des points est établie à partir du niveau de la compétition et du nombre d'athlètes (pour les sports individuels) ou d'équipes (pour les sports collectifs) ayant participé à la finale d'un championnat ou à un championnat.

**De ce fait, merci de noter uniquement les phases finales des championnats de France ,
des championnats régionaux ou départementaux et les athlètes concernés.**

CHAMPIONNAT DE FRANCE					
DATE	LIEU	INTITULE DE LA COMPETITION	NOM PRENOM DU COMPETITEUR	CATEGORIE (poussin, minime, benjamin...)	CLASSEMENT

Championnats départementaux : . 50 Pts

Championnats régionaux : 100 Pts

Championnats nationaux : 300 Pts

CHAMPIONNAT REGIONAL

DATE	LIEU	INTITULE DE LA COMPETITION	NOM PRENOM DU COMPETITEUR	CATEGORIE (poussin, minime, benjamin...)	CLASSEMENT

Championnats départementaux : . 50 Pts

Championnats régionaux : 100 Pts

Championnats nationaux : 300 Pts

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

DATE	LIEU	INTITULE DE LA COMPETITION	NOM PRENOM DU COMPETITEUR	CATEGORIE (poussin, minime, benjamin...)	CLASSEMENT

Championnats départementaux : . 50 Pts

Championnats régionaux : 100 Pts

Championnats nationaux : 300 Pts

Répartition du budget prévisionnel 2017 de l'association

TYPE	MONTANT
<input type="checkbox"/> FONCTIONNEMENT	€
<input type="checkbox"/> INVESTISSEMENT	€
<input type="checkbox"/> PROJET SPÉCIFIQUE	€
<input type="checkbox"/> PARRAINAGE (sponsoring, mécénat, pub...)	€

Afin de mieux organiser la participation des élus à la vie de votre association, merci de nous communiquer les dates suivantes :

Assemblée Générale

Date : Lieu :

Temps forts dans la vie de l'association

Date : Thème :

(ex : anniversaire du club, présentation des équipes, soirée festive...)


<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Fait, le à Signature + Cachet de l'association

JOINDRE A LA DEMANDE DE SUBVENTION :

- ⊗ LE BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ASSOCIATION POUR L'ANNÉE À VENIR
- ⊗ UN RIB DE L'ASSOCIATION POUR LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Dossier à renvoyer au service des sports pour le 12 décembre 2016 dernier délai.

 Passé cette date, aucun dossier ne pourra être considéré comme recevable.

**Hôtel de Ville
Service des
Sports BP 126
38209 Vienne cedex**

RAPPEL

Documents à transmettre impérativement au service des sports, chaque année :

- ⊗ Compte Rendu de l'Assemblée Générale,
- ⊗ Budget réalisé de l'année écoulée,
- ⊗ En cas de modification, communiquer la nouvelle composition du Bureau au service des sports, ainsi qu'à l'OMS.

Les communications par mail avec le service des sports se feront à l'adresse suivante:

sports@mairie-vienne.fr